NATHALIE GOULET

«Open Lux : dans le silence des agios»

12/02/2021

Alors que le gouvernement semble muet, face aux révélations d'un nouveau scandale de fraude et d'évasion fiscale qui met en cause un État-membre de l'Union Européenne Nathalie Goulet demande que des mesures soient prises :

« La fraude fiscale est inacceptable, mais en période de crise économique, sociale et sanitaire la situation est purement et simplement insupportable.

Alors que nous débattons de repas à 1 euro pour les étudiants ,"Le Monde" et 16 autres médias ont passé? au crible 4 millions de documents réalisant une vaste enquête sur le système fiscal luxembourgeois, où l'on apprend entre autres que parmi les 140.000 sociétés immatriculées actives, 90% sont détenues par des non-résidents, et 33% sont des sociétés de participation ou holding dans laquelle sont logés des actifs permettant à? "des milliardaires, des multinationales, des sportifs, des artistes, des politiques..." de bénéficier d'un régime fiscal favorable.

Des fonds d'origine criminelle y auraient également été dissimulés.

Les sommes en jeu sont énormes : sur 2018-2019, 6.500 milliards d'euros d'actifs auraient été placés dans ces sociétés "offshore", soit plus de 100 fois le PIB 2019 de ce pays de 600.000 habitants, troisième centre financier d'Europe après Londres et Zurich, 4% du PIB français y seraient réfugiés.

Certes l'optimisation fiscale n'est pas la fraude mais avec cette magnitude on est en droit de s'interroger ! Légal mais jusqu'où ?

Les règles européennes nous laissent peu de prise, néanmoins il est impératif de tirer les leçons de cette nouvelle enquête. Un peu de patriotisme fiscal serait de bon aloi et puisque la France est dotée d'une liste nationale des territoires non coopératifs, je demande que le Luxembourg y soit inscrit.

Dans le cadre de l'OCDE il est impératif de revoir les conventions internationales pour mettre un terme à ce 'Far West fiscal'. Il est vrai que le gouvernement avait fait volteface au sujet des aides Covid qui ne devaient pas être attribuées aux entreprises ayant des intérêts dans des paradis fiscaux. »

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC